G-Lubrifiants
G-LUBRIFIANTS, 352 route de la barque,
74130 CONTAMINE SUR AVRE
SIRET 517 704 573 – RCS THONON 517704573
TVA Intracom FR 74 517704573

ACHAT GROUPE CUVES "GNR"

BON DE COMMANDE

LES PRIX CI-DESSOUS S'ENTENDENT POUR DES CUVES LIVREES, NON DECHARGEES.

Le déchargement est sous la responsabilité de l'acheteur et demande la plus grande attention.

LA LIVRAISON SERA EFFECTUEE AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2011.

RETOURNEZ CE BON PAR COURRIER AVANT LE 31 MAI 2011, ACCOMPAGNE DE VOS CHEQUES A :

FNSEA 44 - Maison de l'Agriculture - Rue Pierre-Adolphe Bobierre - La Géraudière - 44939 NANTES CEDEX 9

Raison sociale ……
ou Nom : …… Prénom :……

Adresse de facturation :

……
Commune :…… Code postal : ……

Tél : …… Fax : …… Portable : ……
Email : ……

Adresse de livraison (seulement si différente de l'adresse de facturation) :

……
Commune :…… Code postal : ……

	Nombre d'unités	Prix par unité (en € HT)	Total HT (en €)
Réf 2500-60 : cuve 2500 litres - pompe 60 l/mn		1839	
Réf 5000-60 : cuve 5000 litres - pompe 60 l/mn		2939	
Réf 5000-100 : cuve 5000 litres - pompe 100 l/mn		3139	
Réf 1500-60 : cuve 1500 litres - pompe 60 l/mn		1079	
Réf 1500-00 : cuve 1500 litres - pré-équipée – sans pompe		919	
		Total Général	
		T.V.A. 19,6%	
		Total TTC (en €)	

Les commandes ne seront enregistrées qu'à réception des deux chèques (un chèque d'acompte de 30% du montant TTC qui sera encaissé à la commande et un chèque de 70% du montant TTC qui ne sera encaissé qu'après livraison). Ces deux chèques sont libellés à l'ordre de G-Lubrifiants.

 # Les adhérents FNSEA 44 / JA 44 bénéficient des tarifs figurant sur le bon de commande sans frais de gestion supplémentaires.

 # Pour les non-adhérents FNSEA 44 / JA 44 :

Frais de gestion = 10 % du montant TTC de la commande, soit 10 % x …… € = …… €

Les frais de gestion sont à régler par chèque à l'ordre de ADIAC.

Fait à ……., le……., Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre l'entreprise G-LUBRIFIANTS et l'acheteur (ci-après l'Acheteur) pour les prestations énoncées ci-dessous. Le fait pour tout Acheteur de commander un produit proposé à la vente par G-LUBRIFIANTS emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente dont l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

Présentation de G-LUBRIFIANTS

G-LUBRIFIANTS est une entreprise individuelle dont le siège social est situé 352 Route de la barque 74130 CONTAMINE SUR ARVE et enregistrée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de THONON-LES-BAINS.

Prestations offertes

G-LUBRIFIANTS propose la vente d'une gamme de produits dédiés au stockage, à la distribution et à la récupération des fluides. Des mises à jour peuvent survenir à tout moment dans la gamme, sans préavis. Les photographies ne sont pas contractuelles.

Commande

Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la Consommation, l'Acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance sur demande auprès de G-LUBRIFIANTS, des caractéristiques essentielles du ou des produit(s) qu'il désire commander. Toute commande par l'Acheteur emporte l'acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente.

Livraison

La livraison des produits commandés par l'Acheteur se fera à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur le bon de commande.
L'Acheteur vérifie, dès la réception des produits, la conformité de ceux-ci avec sa commande. En cas de livraison non conforme ou de défaut, l'Acheteur en informe au plus tard dans les trois jours ouvrés et par tout moyen G-LUBRIFIANTS. A défaut, il sera réputé avoir accepté les produits en l'état et toute responsabilité contractuelle de G-LUBRIFIANTS sera exclue.

Droit de rétractation

Conformément à l'ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001 art. 5 et art. 11 parue au Journal Officiel du 25 août 2001, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai mentionné ci-dessus court à compter de la date de la signature du bon de commande.

Droit applicable - Juridiction compétente

Tout litige susceptible de s'élever entre l'Acheteur et G-LUBRIFIANTS sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Commerce de THONON-LES-BAINS.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Ces conditions complètent et s'imposent aux conditions générales de vente.

Commande

Les articles qui font l'objet de la commande correspondent aux articles référencés comme suit : Réf 2500-60 ; Réf 5000-60 ; Réf 5000-100 ; Réf 1500-60 ; Réf : 1500-00. Ces articles correspondent aux normes en vigueur.

Garanties

La garantie, le bon fonctionnement, sont assurés par l'entreprise G-LUBRIFIANTS**.** La garantie prend effet le jour de la réception du matériel à l'adresse indiquée par l'Acheteur.
Toutes les cuves faisant l'objet du présent contrat et quel qu'en soit le fabricant sont garanties dix ans (10 ans) par le fabricant.
Toutes les pompes faisant l'objet du présent contrat et quel qu'en soit le fabricant sont garanties trois ans (3 ans) pièces et main d'œuvre (hors pièce d'usure) par le fabricant.
Tous les moteurs de pompes faisant l'objet du présent contrat et quel qu'en soit le fabricant sont garantis cinq ans (5 ans) pièces et main d'œuvre (hors pièce d'usure) par le fabricant.

Service après vente

Le service après vente est assuré par l'entreprise G-LUBRIFIANTS qui confie sur tout le territoire national les interventions à ses entreprises partenaires. Pour tout disfonctionnement ou vice caché, l'entreprise compétente interviendra sur simple appel de l'Acheteur auprès de G-LUBRIFIANTS. Le prix de l'intervention sera à la charge de l'entreprise G-LUBRIFIANTS dans le cadre de la garantie.

Prix

Le prix est celui indiqué sur le bon de commande que l'Acheteur a signé. Il s'entend prix total livré chez l'Acheteur. Le prix indiqué est garanti par G-LUBRIFIANTS pour tous les bons de commandes signés jusqu'au 30 juin 2011.

Règlement

30% du prix TTC de la commande sont encaissé à la commande, le solde de 70% est encaissé après la livraison à réception de la facture. La facture sera accompagnée : de la fiche technique du produit vendu et livré, de son mode d'emploi ainsi que du certificat de conformité des articles vendus aux normes en vigueur.

Délais de livraison

Le délai impératif de livraison est fixé au 30 septembre 2011. Passé ce délai, et après une mise en demeure de huit jours restée sans effet, G-LUBRIFIANTS s'acquittera d'une astreinte de 10 € par jour.

Livraison

Les articles livrés doivent correspondre aux articles commandés conformément aux références du bon de commande. Ces articles sont livrés à l'adresse précise indiquée par l'Acheteur. Le déchargement est à la charge de l'Acheteur.
L'Entreprise G-LUBRIFIANTS informe l'Acheteur ou s'assure que le transporteur informe l'Acheteur du jour et, dans la mesure du possible, de l'heure approximative de la livraison afin que ce dernier puisse organiser le déchargement. Le déchargement se fait sous la responsabilité de l'Acheteur.